

Commission permanente du conseil municipal  
sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

***L'ÉTUDE PUBLIQUE DES MODES DE COLLECTE EN VUE  
D'AMÉLIORER LA COLLECTE SÉLECTIVE***

**Rapport de consultation  
et recommandations**

**Rapport déposé au conseil municipal  
Le 30 octobre 2006**

## Ville de Montréal

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux comités et commissions du conseil  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### **La Commission :**

#### **Président**

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### **Vice-présidente**

Mme Josée Duplessis  
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

#### **Membres**

M. Pierre E. Fréchette  
Arrondissement du Sud-Ouest

M. Nicolas Montmorency,  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles

M. Gaëtan Primeau  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. André Savard  
Arrondissement de Verdun

M. Marc Touchette  
Arrondissement de Verdun

M. Robert L. Zambito,  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 octobre 2006

Monsieur Marcel Parent  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur et la fierté de déposer, au nom de la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, le rapport de la consultation publique tenue le 30 août et le 7 septembre 2006 ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 14 septembre 2006 concernant les modes de collecte en vue d'améliorer le rendement de la collecte sélective à Montréal tout en assurant la propreté du domaine public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*(copie originale signée)*

Dominic Perri  
Président

Francine Leclerc  
Secrétaire-Recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE</b> .....	4
<b>LE CONTEXTE ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES</b> .....	5
<b>LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS</b> .....	6
UN OBJECTIF PRÉCIS : PERFORMANCE ET PROPRETÉ.....	7
UNE GESTION RESPECTUEUSE.....	7
UN OUTIL <CONVIVAL> .....	8
UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE.....	10
UNE SENSIBILISATION ET UNE COMMUNICATION CIBLÉES ET EFFICACES.....	11
<b>LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION</b> .....	11
<b>LES RECOMMANDATIONS</b> .....	12
LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	13
LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC.....	13
LA RÉGLEMENTATION.....	14
LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC.....	16
L'OPTION DE LA COMMISSION : LE TRI À LA SOURCE (COLLECTE À DEUX VOIES).....	16
L'OUTIL DE COLLECTE :.....	17
LES AUTRES COLLECTES.....	18
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE.....	19
LA RÉUSSITE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	19
ANNEXE I - LISTE DES INTERVENANTS AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES.....	21
ANNEXE II - LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS .....	21
ANNEXE III - DOCUMENTS ET ÉTUDES CONSULTÉS PAR LA COMMISSION .....	22

## **INTRODUCTION**

La Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement a tenu une assemblée publique le 30 août 2006 en vue d'étudier un sujet de compétence locale soit le transport et la collecte des matières recyclables. Plus spécifiquement, l'étude a porté sur la problématique de l'outil de collecte afin d'augmenter le volume de matières recyclables tout en assurant la propreté du domaine public.

## **LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE**

Afin de respecter les délais légaux, un avis public précisant l'horaire et les modalités de participation est paru le 16 août 2006 dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la ville. De plus, une invitation a été expédiée, par la poste et par courrier électronique, à environ 350 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Cette consultation est un mandat d'initiative de la commission qui a tenu onze séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse du personnel de la division des matières résiduelles de la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Au cours de la première assemblée publique le 30 août 2006, la direction de l'environnement a présenté le portrait de la collecte sélective sur l'île de Montréal, l'analyse comparative des divers modes de collecte ainsi que les propositions pour l'amélioration de la collecte des matières recyclables. La période de questions et de commentaires réservée aux citoyens et aux membres de la commission a permis de préciser l'orientation de l'étude sur les modes de collecte sélective et à cette occasion, plus de douze personnes sont intervenus.

L'assemblée a été ajournée au 7 septembre 2006 et cette séance a été consacrée aux interventions des personnes intéressées à présenter un mémoire et des commentaires. Vingt-quatre personnes sont intervenues et la commission a reçu dix-huit documents rendus disponibles pour consultation au bureau du greffe.

Les recommandations ont été adoptées à la séance du 14 septembre et le rapport final déposé au Conseil municipal du 30 octobre 2006. Le Conseil municipal et le Comité exécutif décideront des suites à donner aux recommandations de la Commission.

## LE CONTEXTE ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le 20 avril 2006 le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

Chacune des municipalités de la communauté métropolitaine de Montréal doit mettre en œuvre les objectifs du plan d'ici 2008, et viser l'atteinte d'un taux de récupération et de valorisation de 60 % des matières résiduelles réduisant pour autant la quantité de matières actuellement acheminée à l'enfouissement.

En considération de cet objectif, la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) s'est vue confié le rôle de coordonner l'action des arrondissements et de l'agglomération afin d'harmoniser et appliquer des mesures sur le territoire en respect des compétences au niveau local (le transport et la collecte) et au niveau de l'agglomération (la valorisation et l'élimination).

Pour répondre à ce mandat, la Direction de l'environnement a procédé à la formation d'un comité technique réunissant ses professionnels ainsi que les partenaires et collaborateurs tant au niveau des arrondissements que des villes reconstituées, des entreprises, des fournisseurs, des organismes communautaires, etc.

Quelques études ont été identifiées afin de documenter la problématique et dès la mi-juin, la firme Dessau-Soprin se voyait confier celle portant sur les modes de collecte et les équipements en usage pour faire la collecte des matières résiduelles incluant les déchets, les matières putrescibles et les matières recyclables.

La Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement souhaitait étudier les objets de compétences locales, le transport et la collecte, et avec la collaboration de la Direction de l'environnement qui l'informait des échéances des contrats de traitement des matières recyclables en décembre 2006 et des contrats en arrondissement pour la collecte des matières recyclables en mars 2008, il fut décidé de donner des objectifs précis à la firme responsable de cette étude afin d'obtenir prioritairement les données sur la collecte des matières recyclables.

À la première séance publique, monsieur Pierre Gravel, chef de la division des matières résiduelles à la Direction de l'environnement a présenté les résultats de l'étude et, assisté de monsieur Alain Leduc, conseiller en environnement, il a fourni des informations complémentaires au document électronique projeté.

Dès le début, il a tracé le portrait des différents niveaux de responsabilités et il a insisté sur l'importance d'obtenir une entière collaboration de tous les acteurs afin

de réaliser les objectifs fixés par le PMGMR. Ainsi, il a désigné cinq protagonistes : 1) Le citoyen qui doit mettre son bac à la rue, entreposer et manipuler les matières recyclables et récupérer son contenant ; 2) Le collecteur-transporteur qui doit ramasser proprement et rapidement les matières sans les contaminer ; 3) Le récupérateur qui sépare les matières ; 4) Le recycleur qui achète pour les marchés des matières de qualité sans contaminants ; et 5) Le maître d'œuvre qui prend en compte l'ensemble des facteurs.

Ensuite, il a expliqué les deux modes de gestion en cours. Le mode séparatif qui prévoit la séparation des matières dès la collecte au camion et le mode pêle-mêle où le tri se fait au centre de tri. Il a expliqué que les centres de tri font le choix du mode d'opération (séparatif ou pêle-mêle) en fonction des exigences des recycleurs et une tendance vers le pêle mêle se profile avec l'introduction de nouveaux équipements sur le marché (camions, tables de tri, etc.)

À propos de l'outil de collecte, monsieur Gravel a insisté sur l'importance de dresser l'inventaire et d'identifier les différentes composantes du tissu urbain afin de cibler les outils de collecte adéquats. À ce sujet, il a souligné que tous les équipements pour effectuer la collecte ont évolué sauf le contenant (le bac) qui lui est resté le même et ceci représente une piste de solution pour augmenter la quantité de matières recyclables collectées. Pour la détermination d'un outil de collecte adéquat, un parallèle a été fait entre les trente-quatre secteurs de l'île Montréal (les dix-neuf arrondissements montréalais et les 15 villes reconstituées) et les trente-trois arrondissements de Londres qui eux utilisent différents contenants selon la complexité du tissu urbain.

Par la suite, il a présenté les avantages et désavantages des outils de collectes actuellement en usage et certains aspects ont été soulevés comme la propreté du domaine public pour lequel des solutions ont été proposées comme l'utilisation des bacs avec couvercle ou ceux munis de filet.

La Direction de l'environnement a finalement présenté sa recommandation qui consiste à remplacer les bacs de 64 litres par des bacs roulants de 360 litres, majoritairement pour les logements unifamiliaux, duplex et triplex, là où cela est possible.

## **LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

À l'occasion des séances publiques de la commission tenues les 30 août, 7 septembre et 14 septembre dernier, plus de vingt-quatre intervenants ont pris la parole et dix-huit documents écrits ont été déposés.

Les commentaires et suggestions ont été regroupés sous cinq volets : les objectifs, la gestion, l'outil, la réglementation et la sensibilisation de la population.

## **Un objectif précis : performance et propreté**

Plusieurs intervenants considèrent que la question de la collecte des matières recyclables doit être abordée dans le cadre plus large de la gestion des déchets. Plusieurs ont déploré l'absence d'un débat sur la collecte des matières putrescibles et à leur avis, l'Administration municipale devrait être un chef de file dans ce domaine.

Compte tenu de l'objectif du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de détourner le plus de matières actuellement dirigées aux sites d'enfouissement, plusieurs se sont interrogés sur la pertinence de n'aborder que le volet du volume et du contenant de matières recyclables.

Malgré la limitation de la proposition soumise à l'étude publique, l'ensemble des intervenants a convenu que la collecte sélective est un enjeu majeur pour le succès du prochain plan de gestion des matières résiduelles et ils ont apporté des commentaires et des réflexions qui ont permis d'alimenter le débat.

Il y a eu consensus sur l'objectif visant l'augmentation de la quantité de matières recyclables collectée tout en assurant la propreté du domaine public. Mais, plusieurs se sont interrogés sur le taux de 60 % de matières recyclables à collecter tel que fixé par la politique gouvernementale en considérant l'influence du tissu social et les diverses habitudes de consommation. On considère que l'aspect quantitatif occulte le qualitatif car le volume peut devenir dérisoire si le taux de rejet est élevé et l'on déplore qu'il n'y ait pas de priorité accordée à la réduction.

## **Une gestion respectueuse**

L'ensemble des intervenants considère que la qualité des matières recyclables collectées est assurée par un mode de gestion séparatif alors que le pêle-mêle augmente les risques de contamination et par conséquent le volume de matières acheminées au site d'enfouissement.

Ils ont fait part de leur inquiétude sur la tendance vers ce type de collecte et ils invitent la Commission à la prudence quant aux décisions qui entraîneraient ce changement et anéantiraient les efforts des citoyens. La situation a été observée dans certains endroits, là où de nouveaux camions sont utilisés pour la collecte entraînant du coup de nouvelles méthodes de travail. Les matières sont mises pêle-mêle dans le camion alors que les citoyens ont été encouragés dès le début de l'implantation de la collecte sélective à faire l'effort de séparer les matières. Pour atteindre les objectifs quantitatifs, il est nécessaire que les matières soient bien triées et qu'il n'y ait qu'un faible taux de rejet. Une intervenante réclame un mode de collecte facile pour le citoyen avant tout, et non avec pour seul objectif de faciliter le travail des collecteurs.

La question de la fréquence et des prérogatives des arrondissements a été soulevée. Au sujet de la fréquence, l'objectif ultime selon un intervenant serait d'encourager trois collectes (recyclage, putrescible et déchets). Comme mesure incitative et pour atteindre les objectifs, il suggère de diminuer à une fois par semaine la collecte des ordures ce qui devrait favoriser la collecte des matières recyclables.

Un autre intervenant insiste pour que les propositions de contenants soient prises en considérant le contexte économique et l'estimation des bénéfices en fonction des investissements, car l'implantation massive de bacs roulants impliquera une dépense importante dont il faut évaluer les retombées à long terme.

### **Un outil <convivial>**

Les intervenants insistent pour que les changements soient faits de façon harmonieuse et dans le cadre d'un échéancier clair qui prennent en compte la migration de la population et assure une pratique simple et facile ayant un dénominateur commun avec l'ensemble des pratiques sur le territoire.

À la suggestion des intervenants, le choix du contenant doit reposer sur plusieurs paramètres comme le tissu urbain, les structures organisationnelles, opérationnelles et socio-économiques ainsi que l'espace disponible. Un autre a trouvé la proposition intéressante, comme c'est le cas à Londres, d'adapter l'outil au cadre bâti.

La convivialité est un facteur important et les mots clés retenus sont : simplicité, facilité et gratuité. L'aspect gratuité a été plus d'une fois soulevé et est d'autant plus important, car le ramassage des déchets est sans coût direct.

Des récupérateurs ont signalé à la Commission leur intérêt pour la récupération des fibres, papier et carton et ces représentants d'entreprises ont insisté sur l'importance de collecter des matières recyclables de première qualité sinon celles-ci se retrouvent au site d'enfouissement.

Il a été proposé par quelques intervenants de retirer la collecte du verre, car il endommage les camions, les tables de tri et augmente la contamination des matières collectées. On a demandé d'évaluer les avantages à soustraire le verre de la collecte des matières recyclables et la possibilité pour le gouvernement du Québec d'étendre la consigne à tous les contenants.

Avec l'objectif d'augmenter la quantité, deux intervenants ont suggéré de réintroduire la collecte par l'apport volontaire aux cloches de récupération en complémentarité avec les outils proposés. Ce moyen préserverait la confidentialité et répondrait aux secteurs dont le bâti ne permet pas la collecte par bacs roulants. Cependant, la Commission a été informée des motifs de l'abandon de ce mode de



collecte en raison de problèmes de malpropreté générés par les dépôts sauvages de déchet. Ce service était avant tout offert aux résidants d'immeubles à logements multiples mais le rendement s'est avéré le plus faible parce qu'il dépendait de l'apport volontaire.

Une intervenante a suggéré l'utilisation du sac d'épicerie dans un contexte très encadré. Pour elle, cette façon de faire présente l'avantage de ne pas obliger l'utilisateur à retourner chercher son bac à la rue, ce qui en soit, constitue un inconvénient majeur pour les personnes âgées. Par ailleurs, l'usage du sac d'épicerie évite l'achat d'un autre produit et élimine le vol qui représente 25 % des raisons évoquées pour les demandes de bac au bureau de l'écoquartier.

Le sujet de la collecte des matières recyclables avec le recours aux sacs de plastique a été abordé. Plusieurs intervenants ont rejeté cette façon de faire, car pour eux, cette pratique est contraire au 3R, dont le premier principe – la réduction – ne pourrait être respecté en raison du volume de plastique généré. Pour d'autres cette méthode augmenterait le temps de tri, car elle demande une opération supplémentaire pour les ouvrir. Un fabricant a proposé l'utilisation de sacs avec fermoir à glissière qui permettraient au collecteur-transporteur de disposer les matières correctement dans le camion et offriraient les avantages comme la protection contre les intempéries, la facilité de manipulation, la résistance et l'opportunité de séparer le verre qui présente un indice élevé de contamination des fibres.

Quelques arrondissements ont adopté dès la première implantation, la collecte sélective au moyen de sacs de plastique, d'autres envisagent d'adopter cette méthode et remplacer tous les bacs de 64 litres. Ce sujet a suscité plusieurs commentaires. Certains ont considéré que l'étude française sur l'analyse du cycle de vie de sacs de caisse en plastique, papier et matériau biodégradable ne correspondait pas aux habitudes de consommation québécoise et donc elle ne pouvait servir de référence.

Plusieurs considèrent que le poids supplémentaire généré par le recyclage des sacs de plastique utilisés comme moyen de collecte n'a pas été évalué ainsi que les marchés pour l'absorber. Certains ne favorisent pas l'usage des sacs de plastique, car selon l'expérience vécue, il y a trop de vandalisme, les sacs peuvent être éventrés et le verre se casse et occasionne des problèmes de manipulation. Un citoyen a soulevé le problème que l'usage du sac de plastique transparent empêche la contribution anonyme du citoyen. Plusieurs intervenants ont évoqué le projet-pilote de la collecte au moyen de sacs de plastique dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui n'a pas démontré d'amélioration de la situation au niveau de la propreté en plus d'afficher des résultats à la baisse quant au volume et à la performance attendue. Un intervenant a souligné certaines contradictions entre les résultats de l'expérience dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie fournis par Recyc-Québec et ceux du cabinet d'expertises environnementales Chamard et associés, et il s'est interrogé sur la réaction des gestionnaires alors que le taux de satisfaction des citoyens était de 65 %, mais la contamination était

semblable au bac et le taux de récupération étant passé de 21 % à 17.6 %. La plupart des intervenants se sont entendus pour indiquer que le volume des matières recyclables dépend de la fourniture du sac et il faudrait s'attendre à une diminution du volume si le citoyen devait se le procurer. Certains témoignages de citoyens d'arrondissements voisins déploraient la contrainte d'acheter des sacs pour participer à la collecte sélective alors que les bacs sont gratuits dans d'autres arrondissements.

Lorsqu'il a été question de la propreté du domaine public et des problèmes causés par le vent et les débordements, plusieurs suggestions ont été proposées. D'abord, on soutient que le bac roulant où il sera implanté corrigera cette situation et là où cela ne sera pas possible, on propose d'offrir un deuxième bac de 64 litres pour recevoir le trop-plein. Un intervenant a suggéré de hausser les parois du contenant de 64 litres ou d'augmenter la fréquence des collectes de matières recyclables. Un intervenant a fait part à la Commission de son expérience au centre-ville où dominant les bacs roulants de 360 litres et le bac de 64 litres. Ils ont fait appel au bon sens des usagers qui ont été invités à mettre les matières susceptibles de prendre dans le vent sous les matières plus lourdes. Certaines alternatives ont été présentées comme les petits bacs avec couvercle, mais ceux-ci limitent la quantité et ne permettent pas de voir le contenu alors que le filet semble une solution plus intéressante, car de manipulation facile.

En conclusion, les intervenants ont insisté pour que tous les choix soient considérés, car aucun contenant ne présente les caractéristiques idéales. Tous les intervenants appuient la proposition du service d'implanter des bacs roulants de 360 litres là où cela est possible et ainsi augmenter le rendement. Il est même reconnu que si la fréquence était modifiée aux deux semaines comme cela s'est fait dans d'autres villes, le rendement serait tout de même intéressant. Un intervenant s'oppose à l'implantation massive des bacs roulants qui ne conviennent pas à tous les secteurs. On suggère de laisser place aux choix et permettre différents formats comme le contenant de 120 litres ou de 240 litres.

### **Une réglementation efficace**

La commission a constaté un important appui pour réviser de la réglementation actuelle afin de la rendre claire, simple, intégrant une clause environnementale et applicable à tous les arrondissements et aux ICI (Industries-commerces-institutions).

Plusieurs ont suggéré d'appliquer sévèrement la réglementation afin de stimuler un comportement adéquat et ils demandent de prévoir un plus important contingent d'inspecteurs. On rappelle les effets de l'application rigoureuse du règlement sur la collecte des déchets en 1999 qui interdisait toutes matières recyclables et eut pour effet d'inciter les gens à venir massivement chercher un bac et augmenter la quantité de matières recyclables collectée. Un intervenant a proposé de revoir la

réglementation et d'imposer une limitation dans la quantité de déchets. Certains se sont informés sur la manière d'obliger les propriétaires d'habitations de 9 log. et + à offrir les services de collecte sélective à leurs locataires. Un intervenant a demandé de respecter la base volontaire des citoyens, car il craint la mise en place d'un système de délation et coercitif qui romprait l'harmonie et la convivialité.

### **Une sensibilisation et une communication ciblées et efficaces**

Plusieurs demandent d'évaluer les moyens de communication actuels et de les considérer comme des outils pour augmenter la performance. Un intervenant demande d'identifier les responsables de la sensibilisation, d'harmoniser les pratiques, d'adopter la clarté et la simplicité dans les façons de faire d'un arrondissement à l'autre.

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance d'éduquer et de sensibiliser la population et à ce sujet, des représentants d'organismes mandataires du programme écoquartier ont fait valoir l'importance de maintenir et soutenir le partenariat avec la Ville.

Ils s'entendent pour dire que des efforts additionnels devront être consentis afin de modifier les comportements problématiques de certains citoyens. Ils conseillent de tenir une campagne d'information corporative, unique à l'échelle de la ville, sans considération des limites des arrondissements, qui relancerait la collecte sélective auprès de la population et plus spécifiquement auprès des commerçants et des habitations de 9 log. et +.

Le travail de sensibilisation des organismes écoquartiers est reconnu et on attribue l'augmentation de la collecte des matières recyclables aux efforts d'éducation et de vulgarisation. On insiste sur l'importance de les maintenir, d'apporter un soutien financier adéquat et d'élargir ce programme à tous les arrondissements.

## **LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Dès le début de la consultation publique, les membres de la Commissions ont fait une mise au point sur leurs préoccupations et sur certains aspects de la problématique. La recherche d'un outil de collecte plus performant et éliminant les impacts négatifs sur le domaine public ne fut pas la seule variable considérée durant l'étude. Dans une perspective globale de gestion des déchets, les commissaires ont également abordé en séance de travail les sujets comme la collecte des matières putrescibles, le suremballage, la collecte de piles, etc. Il a été entendu que ces sujets seraient abordés lors de l'étude du plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal en 2007 et que la motivation principale d'étudier un outil de collecte adéquat s'expliquait par la fin prochaine des contrats de transport et de collecte des matières recyclables.

Ainsi, les membres de la commission se sont intéressés aux différents aspects de la collecte des matières recyclables : mode de collecte (sélectif ou pêle-mêle), transport, contenant en circulation et études disponibles. Ils ont eu l'occasion de discuter largement de tous ces sujets lors des douze séances de travail préparatoires à la consultation publique.

L'objectif d'augmenter la collecte des matières recyclables à la source allant de pair avec la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. Ils préconisent une façon plus simple et plus facile pour apporter un plus grand volume.

Dans les autres modes où le bâti ne permettra pas l'implantation des bacs roulants, il faudra prévoir différentes façons de collecter, différentes fréquences, etc. et ne rien exclure comme solution. Le constat général est que l'outil idéal n'existe pas et que la recherche devrait viser un design bac/sac qui ferait le travail des deux, adaptable à toutes les conditions d'implantation.

## **LES RECOMMANDATIONS**

*CONSIDÉRANT que la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal fixent comme objectif de récupérer 60 % des matières recyclables.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal doit adopter prochainement son plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) ;*

*CONSIDÉRANT qu'un des volets stratégiques de la gestion des matières résiduelles est de détourner du site d'enfouissement le plus de matières recyclables possible ;*

*CONSIDÉRANT que plusieurs contrats de collecte et de tri de matières recyclables viennent à échéance très prochainement ;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal peut agir auprès de la population afin de modifier et améliorer leur comportement à l'égard du recyclage ;*

*CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Ville de Montréal d'harmoniser les réglementations en vigueur et les outils de collecte dans le but d'augmenter la collecte sélective des matières recyclables ;*

La Commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

Le recyclage des matières résiduelles constitue un élément principal de la stratégie de développement durable et il appartient à la Ville de Montréal d'appliquer les principes adoptés et de prêcher par l'exemple.

La Commission a initié l'étude des modes de collectes des matières recyclables dans le but de permettre une meilleure circulation de l'information et de partager les meilleures pratiques en vigueur sur le territoire de Montréal ;

La Commission a été en mesure de constater que la collecte des matières recyclables était inégalement implantée dans les bâtiments municipaux de la Ville de Montréal ;

Elle considère que la volonté de réduire à la source n'est pas de façon générale appliquée au sein de l'administration municipale et ne permet pas la contribution à l'atteinte de l'objectif d'augmenter la collecte des matières recyclables ;

Étant donné la position de la Commission prônant la stratégie des 3R (réduire – réemployer – recycler) en matière de gestion des matières résiduelles ;

La Commission recommande

## **LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

### **R- 1**

que la Ville de Montréal mette en place, en collaboration avec les Arrondissements, des mesures et des programmes favorisant la stratégie des 3R (réduire, réemployer et recycler) notamment la collecte sélective des matières recyclables (papier, verre, métal et plastique).

### **R- 2**

Que la Ville de Montréal en collaboration avec les Arrondissements mette en place une gestion environnementale intégrée qui s'applique à la grandeur de la ville de Montréal impliquant tous les employés ainsi qu'une implantation des pratiques de collecte dans tous les bâtiments municipaux où des espaces spécifiques seront aménagés pour recevoir les contenants de recyclage.

### **R- 3**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les Arrondissements, identifie un répondant dans chacune des bâtisses et assure un suivi rigoureux des résultats de la collecte des matières recyclables afin de pouvoir reconnaître les efforts de changement et proposer des modèles de réussite en vue de favoriser de meilleures pratiques et une plus grande participation.

## **LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DU PUBLIC**

La Commission considère qu'un des piliers de la réussite est la sensibilisation des citoyens. Depuis vingt ans que la collecte sélective est en place et il semble que c'est devenu un acquis ; or il faut retourner auprès des citoyens et s'assurer de la

compréhension des objectifs, actualiser les manières de faire, les remercier pour les efforts consentis durant toutes ces années et donner un second souffle à l'opération afin d'atteindre les objectifs de performance tout en assurant la propreté de la ville.

La commission reconnaît que les campagnes de sensibilisation ont un impact certain sur le taux de récupération et tous les membres reconnaissent les besoins exprimés par les écoquartiers ainsi que la demande de soutien aux organismes investis d'une mission semblable.

#### **R- 4**

Que la Ville de Montréal , en collaboration avec les Arrondissements et en lien avec les partenaires, se dote des budgets nécessaires pour mettre en place un programme de relance de la collecte sélective avec des objectifs précis ;

#### **R- 5**

Que la Ville de Montréal finance la mise en place d'un programme corporatif, orienté vers l'éducation du public, préparé en collaboration avec les organismes compétents et les partenaires comme les écoquartiers. Que ce programme couvre la conception d'outils et de campagnes de sensibilisation s'adressant à la population, aux écoles et aux ICI (industries – commerces - institutions) dans le but de soutenir ou modifier les comportements en regard de la disposition des matières dans les contenants de collecte et de favoriser et valoriser la participation de tous.

### **LA RÉGLEMENTATION**

À l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation sur les services de collecte en 1999 qui rendait illégale la présence de matières recyclables dans les déchets et suite à l'application rigoureuse de cette réglementation par les inspecteurs de la Ville, celle-ci eut un impact positif sur la participation à la collecte sélective. Comme le notait l'Agence Science Presse, 38 % des Montréalais recyclaient davantage et 35 % considéraient que le bac était trop petit.

CONSIDÉRANT les différentes réglementations existantes ;

*CONSIDÉRANT l'importance d'harmoniser les actions de la Ville et celles des Arrondissements afin que les citoyens s'y retrouvent ;*

*CONSIDÉRANT la complexité et la diversité du territoire de la Ville de Montréal et l'importante mobilité de la population sur le territoire ;*

*CONSIDÉRANT l'importance d'émettre un message clair et cohérent à la population en regard de l'application de la réglementation ;*

*CONSIDÉRANT l'impact positif d'une application rigoureuse de la réglementation ;*

La commission recommande :

**R- 6**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les Arrondissements, révise les réglementations sur les matières recyclables et établisse une réglementation uniforme applicable à l'ensemble du territoire.

**R- 7**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les Arrondissements, établisse des modalités d'application de la réglementation afin de compter sur un nombre suffisant d'inspecteurs.

**Réglementation – 9 log et +**

La Commission propose d'élargir la possibilité de participer à la collecte sélective à tous les locataires des 9 logements et +. Elle souhaiterait que l'obligation de fournir les services de collecte s'applique à tous les propriétaires de ces immeubles.

**R- 8**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les Arrondissements, étudie la possibilité d'obliger les propriétaires des 9 logements et + à fournir les services de collecte des matières recyclables.

**R- 9**

Que les Arrondissements de Montréal complètent l'implantation de la collecte sélective dans les 9 logements et + sur tout le territoire de la ville.

**Réglementation – ICI (industries – commerces – institutions)**

La Commission a été sensibilisée au problème créé par la gestion des déchets dans les ICI qui utilisent les services de transporteurs privés.

*CONSIDÉRANT le tonnage élevé des matières produites par les ICI et acheminées à l'enfouissement lorsque c'est un transporteur privé qui s'occupe du ramassage des déchets et qu'il n'y a pas de tri des matières recyclables ;*

**R- 10**

Que la Ville de Montréal étudie la faisabilité de sensibiliser, implanter et mieux encadrer la collecte sélective des secteurs ICI peu importe si la collecte est réalisée par la ville ou non. À cet effet, que la réglementation prévoit des articles spécifiques s'appliquant à ces secteurs d'activités .

## **Réglementation pour les nouvelles constructions**

### **R- 11**

Que la Ville de Montréal, de concert avec les Arrondissements, prévoie aux règlements de construction, aux codes et aux normes, une disposition obligeant l'aménagement d'espace et d'installations conformes dédiés aux outils des différentes collectes de matières résiduelles dans toutes nouvelles constructions.

## **LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

La Commission constate que les grands événements et les grands espaces publics attirent une foule considérable et qu'aucun de ces sites du domaine public ne dispose de contenant pour collecter les matières recyclables. Elle estime que la Ville doit assurer une image publique forte en posant des gestes significatifs qui traduisent les choix et orientations en matière de collecte de matières recyclables et d'amélioration de la propreté.

### **R- 12**

Que la Ville de Montréal, de concert avec les Arrondissements, explore la possibilité de rétablir l'installation d'un contenant qui permettrait la collecte des matières résiduelles (déchets/fibres/contenants) en implantation massive afin d'offrir un service de collecte aux piétons et aux touristes dans les grands parcs et sur le domaine public.

### **R- 13**

Que la Ville de Montréal, exige des organisateurs de grands événements sur le domaine public de produire à l'intention des autorités compétentes un rapport indiquant le type et la quantité de matières recyclables ainsi que le traitement réservés aux matières collectés.

## **L'OPTION DE LA COMMISSION : LE TRI À LA SOURCE (COLLECTE À DEUX VOIES)**

À plusieurs reprises, les commissaires se sont interrogés sur les modes de collecte. Ils ont été informés de la tendance au Québec pour certains collecteurs d'aller vers la collecte pêle-mêle. Actuellement, le mode est au séparatif avec tri à la source et selon les experts s'il y avait modification au mode pêle-mêle avec toutes les adaptations à la clé (modifications des flottes de camions, des centres de tri) ceci entraînerait en chambouement des habitudes de la population et advenant l'échec qui, selon les experts, peut être prévisible, car ce mode a fourni de piètres résultats quant à la performance et à la diminution des rejets et s'est avéré plus sensible aux variations de saisons (froid et humide) il serait impensable d'effectuer un retour en arrière, car les habitudes auront pris rapidement le pas. Les commissaires s'inquiètent à propos de cette situation et reconnaissent qu'il faut largement en discuter, car bien que plus facile pour le consommateur, l'objectif de



réduire les matières destinées à l'enfouissement serait mal desservi avec cette approche. Les membres sont conscients que le mode recommandé ne sera pas imposé sur l'ensemble de l'île de Montréal, la Commission demeure néanmoins convaincue que cette recommandation est stratégique à la lumière des consultations pour la pérennité de la qualité et de la quantité de matières recyclables.

La Commission est unanime quant au maintien de la méthode de collecte des matières recyclables par tri à la source - collecte à deux voies (fibres et contenants).

#### **R- 14**

Que tous les Arrondissements de Montréal retiennent le mode de gestion de la collecte sélective par tri à la source (collecte à deux voies – fibres et contenants) sur tout le territoire.

#### **L'OUTIL DE COLLECTE :**

La Commission a reçu plusieurs avis et commentaires concernant les contenants en usage. Les recommandations qu'elle propose s'inscrivent dans le cadre du développement durable et retiennent les modes qui répondent aux objectifs que s'est fixée la commission soit augmenter la quantité de matières recyclables collectées sans compromettre la propreté du domaine public.

La Commission reconnaît que les sacs en plastique sont utilisés dans certains secteurs. Ils ont interrogés à plusieurs occasions les experts sur les avantages entre les bacs et les sacs de plastique et il ont pris connaissance de trois aspects de la problématique, le premier concerne le taux d'implantation des sacs dans moins de 4 % de municipalité ce qui ne permet pas d'avoir une évaluation juste de cette méthode, un second aspect étant relié au coût d'achat des sacs et à savoir qui de la Ville ou du citoyen seraient responsables de la fourniture, le poids écologique généré par ce plastique et finalement l'absence de marché viable pour acheter et valoriser cette matière. Plusieurs discussions se sont tenues sur le sujet et plusieurs données ont été livrées aux commissaires. Le premier point ayant retenu l'attention des commissaires est que la quantité de matières recyclables est affectée par le taux élevé de rejets, l'autre point ayant retenu l'attention des commissaires est celui du coût rattaché à cet outil qui apparaît problématique, car le bac roulant est gratuit et les sacs de plastique devront probablement être achetés et certains s'inquiètent, car les ménages à faible revenu ne pourront pas se les procurer. Elle n'a pas retenu cette option pour la raison que les sacs de plastique ne répondent pas à l'objectif du plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise adopté le 20 avril 2005 qui consiste à implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles. Il est possible que cette manière de faire la collecte convienne dans certains secteurs ou à certaines clientèles, pour cela la Commission ne rejette pas cet outil, mais ne souhaite pas en faire la recommandation.

La Commission recommande :

**R- 15**

Que partout où le bâti urbain le permet, de remplacer les bacs de 64 litres par des bacs roulants dont le volume soit adapté aux besoins et au choix du citoyen. La fréquence des levées devra être réévaluée en fonction de la quantité des matières.

**R- 16**

Que partout où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation des bacs roulants, de fournir gratuitement un deuxième bac de 45 litres ou 64 litres.

**R- 17**

Que les matières telles que les fibres (papier, journaux, etc.) soient déposées dans un bac de 45 ou 64 litres et que les autres matières (verre, métal, plastique) soient déposées dans un autre bac ou un sac semi-transparent et disposé sur le bac de fibres afin d'éviter l'éparpillement par grand vent. Cette nouvelle manière de placer les matières doit être largement diffusée afin d'assurer la réussite de la collecte des matières recyclables.

**R- 18**

Que le Conseil municipal soumette aux Arrondissements ces recommandations qui visent l'objectif de partager et d'harmoniser les pratiques sur le territoire de Montréal afin que tous les citoyens considèrent la collecte sélective comme un geste simple, facile et gratifiant.

**R- 19**

Que la Ville de Montréal de concert avec les Arrondissements, s'assure que le travail des entrepreneurs soit bien exécuté et que le ramassage se fasse dans les meilleures conditions possible afin de rassurer les citoyens qui font les efforts pour bien disposer les matières dans leurs contenants.

## **LES AUTRES COLLECTES**

La Commission considère que la collecte des matières organiques permettrait d'atteindre et dépasser les objectifs de récupération et elle souhaite qu'une attention particulière lui soit accordée afin de l'implanter à la grandeur du territoire.

De plus, elle a été sensibilisée au problème généré par le verre dans la collecte et aux différentes solutions qui lui ont été soumises comme la consigne, le dépôt par apport volontaire, etc. et à la lumière des représentations, elle n'écarte aucune proposition.

## **R- 20**

Que la Ville de Montréal, avec la participation de tous les Arrondissements, implante progressivement la collecte des matières putrescibles

La Commission a été sensibilisée aux nombreux problèmes causés par le verre dans la collecte des matières recyclables que ce soit par la contamination des fibres, le bris des équipements ou des tables de tri, etc.

## **R- 21**

Que la Ville de Montréal adresse une demande au Gouvernement du Québec afin qu'il élargisse la consigne et oblige les distributeurs de contenants de verre et de plastique à les recycler comme les canettes d'aluminium.

## **L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

### **Le design d'un nouvel outil**

## **R- 22**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les Arrondissements, privilégie la conception d'un nouveau contenant alliant nouveau design et plus grande performance. Cet outil doit être adapté aux besoins divers de la population, intégrer d'autres collectes comme celle des matières putrescibles et tenir compte de différents facteurs comme le vieillissement de la population, le cadre bâti de Montréal, le climat, la tendance à la robotisation et au contrôle électronique.

### **La conception d'installations avant-gardistes**

## **R- 23**

Que la Ville de Montréal envisage des solutions d'avant-garde pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables par exemple en installant des systèmes à vacuum avec bornes à pompe hydraulique.

## **LA RÉUSSITE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

La Commission s'appuie sur les données fournies par l'étude des modes de collecte et sur les interventions des citoyens durant les assemblées publiques de consultation pour reconnaître que la réussite de la collecte sélective repose sur la formation, l'éducation et la sensibilisation.

Elle reconnaît l'importance du travail de sensibilisation réalisé par les organismes partenaires comme les écoquartiers et elle est convaincue de l'importance d'adresser un message universel, simple et sans ambiguïté conviant la population à participer à la collecte des matières recyclables.

**R- 24**

Que la Ville de Montréal, de concert avec les Arrondissements, tiennent une campagne de sensibilisation et prévoit statutairement des campagnes de relance afin de garder le contact avec la population et soutenir les efforts consentis.

La Commission attache une importance capitale au soutien de l'émulation et à la reconnaissance des efforts et des défis relevés.

**R- 25**

Que la Ville de Montréal crée un prix montréalais de l'environnement dont un volet serait dédié à la collecte des matières recyclables et qu'annuellement, un hommage soit rendu aux individus, aux collectivités et aux ICI (industries – commerces – institutions) pour reconnaître les efforts déployés pour la réalisation de projets dont les retombées sont significatives que ce soit un nouveau design, une implication communautaire, l'atteinte de résultats significatifs, etc..

## **ANNEXE I - Liste des intervenants aux assemblées publiques**

Madame Nicole Bastien, présidente du RESEQ (Regroupement des services écoquartier) et coordonnatrice de l'écoquartier Émard.  
Monsieur Gilbert Bauer, citoyen  
Monsieur Marc Belley, Projet-Montréal  
Monsieur Pierre Bruyère, SONOCO  
Monsieur Robert Couture, citoyen  
Monsieur Michel Dubuc, Commission d'aménagement et de développement durable de l'arrondissement Mont-Royal  
Madame Coralie Deny, Conseil régional sur l'environnement – Montréal  
Monsieur Jean-Nil Dolbec, citoyen  
Monsieur Steve Fontes, attaché politique  
Madame Caroline Gravel, citoyenne  
Monsieur Mathieu Guillemette, Éco Entreprises Québec  
Madame Aâfef Longou, écoquartier Plateau-Mont-Royal  
Madame Diane Loo, étudiante et travaille pour l'arrondissement CDN  
Madame Renée Mailhot-Power, association des recycleurs de papiers et carton.  
Monsieur Stéphane Mailloux, Les Fibres J.C. inc.  
Monsieur Robert Ménard, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets  
Monsieur Pierre Morissette, Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie  
Monsieur Ricardo Silva, citoyen  
Monsieur Paolo Tamburello, Les Fibres J.C. Inc  
Madame Collen Thorpe, Commission d'aménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal (CAUDD).  
Monsieur Charles Tremblay, Éco Entreprises Québec  
Monsieur Paul-Antoine Troxler, Éco-quartier Peter-McGill  
Monsieur Bruce Walker, STOP  
Monsieur Don Wedge, STOP

## **ANNEXE II - Liste des mémoires déposés**

1-	M. Pierre Bruyere, courriel –lettre	2 pages
2-	M. Jason Desroches, courriel - lettre	1 page
3-	Mme Jocelyne Langevin, courriel - lettre	1 page
4-	Mme Pascale Fleury, Coordonnatrice, Écoquartier YMCA Pointe-St-Charles Rationalisation de la collecte des déchets Mémoire du YMCA	2 pages 2 pages
5-	Mme Aâfef Longou, Adjointe à la coordination Écoquartier Plateau Mont-Royal, Mémoire	11 pages
6-	Groupe TIRU , Mme Caroline Jacques , Adjointe au président Mémoire Rebutis solides canadiens	7 pages
7-	M. Ghyslain Gagnon, Courriel – lettre	1 page
8-	Mme Renée Mailhot Power, Directrice générale Association des recycleurs de papiers et cartons	
9-	Mme Valérie Koporek, Coordonnatrice	

	Écoquartier Jeanne-Mance/Mile-End Mémoire	4 pages
10-	Mme Nicole Bastien, Présidente RESEQ (Régroupement des services écoquartier) Mémoire (+ lettre)	4 pages
11-	Robert Ménard, directeur général intérimaire Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets Mémoire	6 pages
12-	M. Gilbert Bauer, citoyen Mémoire	2 pages
13-	M. Ricardo Sylva, citoyen Mémoire	1 page
14-	M. Paolo V. Tamburello, chargé de projets Les Fibres J.C. inc. Mémoire	5 pages
15-	Projet Montréal Mémoire	5 pages
16-	Éco Entreprises Québec Mémoire	3 pages
17-	Pierre Morissette, Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie Mémoire	3 pages
18-	CRE-Montréal Mémoire	1 page

### **ANNEXE III - Documents consultés par la Commission**

**Document 1 :** Collecte sélective des matières recyclables – suivi du projet pilote avec sacs en plastique. Étude produite par le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés pour le compte de la Ville de Montréal – Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie. Février 2006. 62 pages.

**Document 2 :** Évaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse Carrefour. Analyse de cycle de vie (ACV) - RÉSUMÉ, réalisée par ECOBILAN PriceWaterhouseCoopers pour CARREFOUR. Publiée dans la revue organisée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), 1 page et le document 103 pages

**Document 3 :** Utilisation des différents sacs – comparaison de leur impact sur l'environnement, Guy Tremblay et Mathieu Guillemette, 13 février 2004, 19 pages

**Document 4 :** Analyse de la perception des résidants de multilogements à Montréal quant à la place de stratégies visant l'augmentation de leur participation à la collecte sélective, Marlène Hutchinson, Sherbrooke (Qc), avril 2004, extraits 14-28 et 80-87.

**Document 5 :** Collecte sélective des matières recyclables – description et analyse comparative des outils de collecte utilisés au Québec, Alain Leduc, Ville de Montréal, mars 2005, 23 pages